

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté – Patrie

**SOMMET MONDIAL
DE L'ALIMENTATION**

***RAPPORT NATIONAL
SUR L'APPLICATION DU PLAN D'ACTION
DU SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION***

Mai 2004

SOMMAIRE

	Pages
<u>SIGLES & ABREVIATIONS</u>	3
<u>SECTION I</u> : INFORMATIONS GENERALES	5
<u>SECTION II</u> : QUESTIONS PRIORITAIRES	
DE SECURITE ALIMENTAIRE	6
<u>SECTION III</u> : ACTIONS RECOMMANDEES	
ET MESURES PRISES	13
• ENGAGEMENT I.....	13
• ENGAGEMENT II.....	15
• ENGAGEMENT III	16
• ENGAGEMENT IV	18
• ENGAGEMENT V	20
• ENGAGEMENT VI	22
• ENGAGEMENT VII	24
 <u>SECTION IV</u> : BILAN DE L'EXPERIENCE- OBSTACLES	
ENTRAVANT LA LUTTE CONTRE LA FAIM...	26

SIGLES & ABREVIATIONS

ADRAO : Association pour le Développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest

AIF : Agence Inter gouvernementale de la Francophonie

CEDEAO : Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CNLS : Conseil National de Lutte contre le Sida

COM – Stabex : Cadre d'Obligations Mutuelles du Stabex

CVD : Comité Villageois de Développement

DA : Direction de l'Alphabétisation

DGPE : Direction générale de la Planification et de l'Education

DGSCN : Direction Générale des Statistiques et de la Comptabilité Nationale

DPDA : Déclaration de politique de Développement Agricole

DSID : Direction de la Statistique agricole de L'Informatique et de la Documentation

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FER : Fonds d'Entretien Routier

ICAT : Institut de Conseils et d'Appui Technique

ITRA : Institut Togolais de Recherche Agronomique.

MAEP : Ministère de l'agriculture de l'Elevage et de la Pêche

MERF : Ministère de l'Environnement et des Ressources

SMA : Sommet Mondial de l'Alimentation

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OSAT : Observatoire pour la Sécurité Alimentaire

PAN : Plan d'Action contre la Désertification

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

SECTION I

INFORMATIONS GENERALES

Pays : TOGO

Institution ou unité établissant le rapport : MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

Correspondant :

a) **Nom et titre officiel :** ADRI Kwami, Conseiller Technique

b) **Téléphone** (228) 221-03-05 **Courriel :** B.P. 385 Lomé n°
télécopie (228) 221-87-92

Arrangements institutionnels mis en place pour donner suite au Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation.

Un secrétariat National chargé du suivi du plan d'action du Sommet Mondial de l'Alimentation (SMA) est logé au sein du Cabinet du Ministre de l'Agriculture de l'Elevage et de le Pêche. Le responsable est un conseiller technique du Ministre nommé par arrêté.

Le Secrétariat consulte les départements ministériels concernés par les engagements du SMA et la Société civile et consolide les informations fournies.

SECTION II

QUESTIONS PRIORITAIRES DE SECURITE ALIMENTAIRE ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DU SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION

(Description de la situation au point de vue de la sécurité alimentaire, notamment en ce qui concerne les disponibilités alimentaires, la stabilité des ravitaillements et l'accès aux denrées alimentaires)

Le Togo a entamé depuis 1977 la lutte contre l'insécurité alimentaire en faisant de l'autosuffisance alimentaire son cheval de bataille. Des structures appropriées ont été mises en place à cet effet tel que l'Office des Produits vivriers « TOGOGRAIN » dont le rôle fut déterminant dans la régulation du marché des produits vivriers, en particulier des céréales.

Il fut remplacé en 1998 par l'Observatoire National pour la Sécurité Alimentaire du Togo (OSAT)

L'objet principal de l'OSAT est de fournir aux autorités les informations relatives à la sécurité alimentaire du pays, de jouer un rôle régulateur de stock des produits vivriers et par conséquent du marché de consommation.

En matière de disponibilité alimentaire, il faut noter que le Togo accuse un taux d'autosuffisance de 1,37, dégageant ainsi des excédents alimentaires. Pour l'année 2003 l'excédent céréalier a atteint 40.000 tonnes. Il faut noter néanmoins que le pays importe 50% de sa consommation en riz, soit 25.000 tonnes /an.

La production intérieure de viande est également déficitaire et ne couvre que 61% des besoins de la consommation. Elle est complétée par d'importante quantité d'animaux sur pied en provenance des pays voisins du Sahel. La production nationale de poisson est également déficitaire.

Pour remédier à ces insuffisances des produits carnés, le gouvernement a mis l'accent et encourage l'élevage à cycle court (ovin, porcins, caprins) et de la volaille.

Grâce aux instruments de régulation mis en place, on assiste à une stabilité des prix des produits vivriers sur les marchés. L'indice moyen de prix des aliments est relativement faible ; il est de 105,2

En terme d'insécurité alimentaire, il faut noter que l'accessibilité aux denrées alimentaires n'est pas sans difficulté en raison de la situation économique du pays depuis plus d'une décennie, marquée par la suspension des aides internationales, notamment de la coopération avec l'Union Européenne.

Les dispositions en cours pour la reprise de la coopération avec l'UE, s'ils aboutissent, permettront au Togo non seulement de réduire de moitié le nombre des personnes sous alimentées avant 2015 sur le plan national, mais de contribuer, grâce à l'exportation de denrées alimentaires, pour que, d'autres pays puissent atteindre également cet objectif.

Les stratégies agricoles mises en place au Togo pour atteindre ce but repose sur :

- l'intensification et la diversification de la production agricole
- la maîtrise de l'eau
- la mécanisation de l'agriculture
- la protection de l'environnement pour une agriculture durable

**INDICATEURS DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET
INDICATEURS CONNEXES**

INDICATEUR	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Source
Indicateurs de la sécurité alimentaire									
• Disponibilité									
Disponibilité énergétique alimentaire moyenne par personne (kcal)	2351	2351	2351	2351	2284	2284			
Indice de la production vivrière									
Taux d'autosuffisance alimentaire				1,48	1,37	1,28	1,36	1,39	DSID
Disponibilité de céréale par personne	113	128	140	131	129	124	139	142	DSID
Disponibilité de protéine animale par personne									
Valeur des importations vivrières/recette d'exportation	10462,3 133,4	12739,3 158,5	10346,9 44,1	10461,0 90,1	9829,0 511,5	20816,0 831,2	24327,0 878,7	17535,1 260,8	DSID
Ratio de service de la dette									
Valeur des investissements bruts dans l'agriculture en dollars US									
• Stabilité									
Indice de Prix des aliments	-	109,1	108,7	102,6	100,7	104,3	108,2	102,9	DSID
Indice de variabilité de la production vivrière									
Rapport entre les réserves vivrières nationales et la consommation alimentaire nationale									
Instabilité des recettes d'exportation									
• Accès									
Taux de croissance du PIB réel par personne par an (%)	6,8	11,7	-7,2	-0,9	-2,5	0,8	1,5	2,3	
Indice de Gini de la répartition des revenus									
Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté							72	72	

(%)									
Proportion de la population vivant avec moins d'un dollar par jour (%)					57	57	57	57	FAO
Proportion des revenus consacrés à l'alimentation									
Indice des prix à la consommation	-	105,3	106,3	106,3	108,9	112,5	115,9	114,9	DSID
Nombre estimatif de personnes souffrant de sous alimentation			1 M						
Proportion de la population souffrant de sous alimentation (%)	23	23	23	23	23				
Proportion des enfants de moins de 5ansprésentant une insuffisance pondérale (%)			25						EDTS (1998)
Proportion des enfants de moins de 5 ans présentant un retard de croissance (%)			22						EDTS (1998)
Proportion des enfants de moins de 5 ans présentant un dépérissement (%)			12						EDTS (1998)
2. Indicateurs sociaux									
Espérance de vie à la naissance(âge)			57,5						EDTS (1998)
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (%)			14,6						EDTS (1998)
Taux net d'inscription à l'école primaire des enfants de 5 à 12 ans (%)	72,0	67,0	72,7	73,6	76,2	79,0	76,9	-	DGPE
Ratio filles-garçons à l'école primaire	42,23	43,68	44,59	45,32	46,0	46,6	46,93	-	DGPE
Taux d'alphabétisation des adultes	-	-	48%	-	57,6%	-	57,1	-	DA
Nombre total de médecins, infirmières et autres agents sanitaires pour 1000 habitants			6 M 241/SF 4 AM						EDTS (1998)
Taux de mortalité			8,0						EDTS

provenance de pays en développement									
Estimation de l'appui à l'agriculture par rapport au PIB (%)									
Proportion de l'aide publique au développement consacrée au renforcement des capacités commerciales									
Part des exportations de produits primaires (en valeur) par rapport au total des recettes d'exportation									
Part des produits manufacturés exportés (en valeur) par rapport au total des recettes d'exportation	52,1	47,3	50,0	53,4	62,7	72,1	73,8	76,4	DGSCN
Termes de l'échange									
Terme de l'échange du revenu agricole extérieur									
5. Durabilité des ressources naturelles									
Proportion des terres sous couvert forestier (%)	10,0	10,0	08,0	07,0	06,0	05,5	05,0	05,0	MERF
Proportion de zone protégée consacrée à la préservation de la biodiversité	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	MERF

Sources :

DGSCN : Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (Lomé)

MERF : Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières

DGPE : Direction Générale de la Planification et de l'Education

DA : Direction de l'Alphabétisation

DSID : Direction des Statistiques agricoles, de l'Informatique et de la Documentation

SECTION III

ACTIONS RECOMMANDEES POUR CHAQUE ENGAGEMENT ET MESURES PRISES.

(Description des politiques menées et/ou Programmes d'action mis en œuvre pour chaque engagement, en illustrant,, dans la mesure du possible, leurs effets au point de vue de leur contribution au développement social et économique général et à la lutte contre la pauvreté et la faim.)

ENGAGEMENT I

Politique menée pour créer un environnement politique, social et économique propice.

En matière de renforcement des systèmes politiques démocratiques et une participation à large assise et améliorer le respect des droits de l'homme(a +b),

Les actions suivantes ont été menées :

- création en 1998 d'un ministère chargé de la promotion de la démocratie et de l'Etat de droit en vue de consolider la démocratie et l'Etat de droit.
- Introduction de l'enseignement des droits de l'homme dans les écoles, collèges et lycées en vue de renforcer la protection et la promotion des droits de l'homme depuis le 12 novembre 1998.
- Proclamation de l'année 1999, année des droits de l'homme et initiation du dialogue inter togolais avec la signature de l'Accord cadre de Lomé et la mise en place du comité paritaire de suivi de l'Accord cadre.
- Promotion de l'effectivité de la loi sur la décentralisation du 4 février 1998 où le juge administratif a une place de choix dans le contrôle de la légalité des actes, décisions et conventions de l'exécutif local (maires et leurs adjoints, le bureau de l'exécutif régional), de la nécessité de l'élaboration et de l'adoption des décrets d'application de la loi du 11 Février 1998.

c) En matière de prévention des conflits et la mise en place d'un environnement pacifique,

Le Gouvernement a procédé à la mise en place d'un programme de lutte contre les violences basées sur le genre en mettant effectivement l'accent sur la formation des forces de l'ordre et de sécurité et la sensibilisation des communautés sur la culture de la paix. Le Togo soutient également les propositions sur le renforcement de la coopération sous régionale et internationale dans le règlement pacifique des conflits, ainsi que le respect des cessez le feu par toutes les parties en conflit.

d) Concernant le renforcement de la parité hommes- femmes et de la dévolution de pouvoir aux femmes,

Le gouvernement privilégie une intégration des femmes dans les instances de prise de décision. Cinq femmes sont ministres actuellement sur 32. L'option du Gouvernement est d'aboutir à la détermination d'un quota progressif pour la représentativité des femmes dans les sphères de prise de décision.

Les recommandations suivantes sont faites en vue de la dévolution de pouvoir aux femmes et du renforcement de la parité hommes- femmes :

- faciliter et promouvoir l'accès de la femme à la propriété foncière et au crédit (adapter la législation foncière aux réalités nationales sur un fondement égalitaire avec les droits concédés à l'homme)
- prévoir les ressources financières suffisantes pour les programmes concernant les femmes
- mettre en place un plan d'urgence pour la population sur la base du plan ORSEC

ENGAGEMENT II

Politiques et actions mises en œuvre dans le but d'éradiquer la pauvreté, d'aplanir les inégalités et d'améliorer l'accès physique et économique de tous à l'alimentation

a) les politiques spécifiques et les interventions ciblées visant à créer des revenus et des emplois pour les populations démunies en milieu urbain

Les actions et mesures suivantes ont été prises :

- Projet d'appui au PME/PMI en faveur des mères de familles démunies en zone urbaines appuyé par l'Agence Inter gouvernementale de la Francophonie (AIF/ BRAO)
- Elaboration d'un plan d'action pour l'entrepreneuriat féminin
- Poursuite des actions de micro finance en faveur des femmes en zone urbaines et rurales à travers des mutuelles d'épargne et de crédit, des systèmes financiers décentralisés (ONG de crédit) et des projets de développement à volet crédit.

b) Politique spécifique et les interventions ciblées, visant à créer des revenus et des emplois au niveau des exploitations et hors exploitation au bénéfice des populations démunies en milieu rural et des femmes et groupes minoritaires notamment dans les domaines suivants :

- réforme foncière
- protection de la propriété
- droit d'utilisation et autres stratégies visant à garantir l'accès aux terres et aux ressources hydrauliques.

Parmi les mesures mises en place, il est important de marquer

- la révision de la législation foncière de 1974
- mise en place d'un comité interministériel de réflexion sur la politique agro- foncière sous l'égide du Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche

c) Dispositions prises afin de mettre en place des systèmes de protection sociale, le cas échéant pour répondre aux besoins des pauvres, y compris ceux qui sont atteints par le VIH/SIDA en milieu rural et dans les zones urbaines

- Création d'un Conseil National de lutte contre le SIDA (CNLS) Décret n° 2004 – 054/PR du 28 janvier 2004 portant création du CNLS et IST
- Mise en place des unités ministérielles de lutte contre le SIDA (noyau SIDA)
- Création d'un secrétariat permanent de Lutte contre le SIDA
- Création des Comités régionaux de lutte contre le SIDA et les IST

ENGAGEMENT III

Mise en œuvre de politique et des pratiques participatives et durables dans le domaine de l'alimentation, l'agriculture, des pêches, des forêts et du développement durable et de lutter contre les ravageurs, la sécheresse et la désertification

a) Politique et mesures prises en vue d'intensifier et de diversifier la production vivrière

Une déclaration de politique de développement agricole (DPDA) a été élaborée pour la période 1993-1997 puis réajustée pour la période 1996- 2000.

L'intensification et la diversification de la production agricole constituent l'un des trois objectifs assignés.

Dans ce cadre, le Gouvernement a pris les mesures pour :

- accroître l'utilisation des intrants agricoles (subvention des engrais, semences et pesticides)
- développer la maîtrise de l'eau
- réduire les pertes post-récoltes
- développer la culture attelée
- améliorer le matériel le matériel végétal
- diffuser les techniques culturales améliorées et les techniques de préservation de la fertilité des sols
- développer les espèces animales à cycle court
- re dynamisation de la pêche continentale

b) Actions à lutter contre les menaces environnementales pesant sur la sécurité alimentaire en particulier la sécheresse et la désertification.

Dans le cadre de la Convention de lutte contre la désertification, le Gouvernement Togolais a élaboré et fait adopté son plan d'action de lutte contre la désertification (PAN)

Celui-ci va bénéficier de l'appui du mécanisme Mondial de lutte contre la désertification et va porter au plan des actions sur trois champs d'action :

- lutte contre la pauvreté
- maîtrise de l'eau et restauration des ressources naturelles (forêts, faune, sols) aux fins d'améliorer la production agricole et créer des revenus
- Erosion de la diversité biologique,

Pays de la Convention sur la Diversité Biologique et de son Protocole de Cartagena, le Togo a élaboré sa monographie, suivie d'une stratégie en matière de biodiversité. Celle-ci a bénéficié des appuis extérieurs pour sa mise en œuvre. Mais pour la phase de mise en chantier menée par l'Etat, la société civile porte sur (i) la lutte contre les feux de brousse, (ii) le contrôle de l'exploitation forestière et (iii) le développement forestier et faunique avec une participation de l'Etat et de la Société civile

c) Transfert et utilisation de technologies agricoles

Les mesures prises en vue du transfert et utilisation des technologies agricoles se résument aux actions suivantes :

- mise en place en 1997 de l'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT) chargé de la vulgarisation des technologies (Décret n°97-106/PR du 23 Juillet 1997
- mise en place de l'Institut Togolais de Recherche Agronomique du Togo (ITRA) pour les services de transfert de technologie de la Recherche (Décret n° 97/105/PR du 23 juillet 1997)

ENGAGEMENT IV

Les politiques concernant le commerce des denrées alimentaires et agricoles et les échanges en général contribuent à renforcer la sécurité alimentaire.

a) Actions réalisées en vue de favoriser la commercialisation interne, le transport entre les marchés nationaux

- Mise en place d'un service de pistes rurales dont l'objectif est l'ouverture de pistes, la réhabilitation, l'entretien des pistes et la construction des ouvrages. Aujourd'hui, le Togo dispose d'un réseau de près de 10.000 kilomètres de pistes rurales dont 5.000 kilomètres ont été répertoriées à la Direction des pistes rurales.

Une dotation annuelle de 600 millions de francs CFA par l'Etat au Fonds d'Entretien Routier (FER) avec possibilité d'augmentation progressive est mise en place pour l'entretien des pistes rurales

- Création d'un Fonds d'Entretien Routier (FER)
Ce fonds est créé pour l'entretien des routes reliant les différents marchés de l'intérieur du pays et pour désenclaver le Togo vers les pays voisins. Une ligne budgétaire est prévue pour l'entretien des pistes

- Réhabilitation et construction de plusieurs marché sur le territoire national (marché de NUKAFU, AMOUTIVE, BE, TSEVIE.)

b) Diversification des échanges commerciaux

- Déclaration de politique agricole visant à diversifier les productions agricoles en vue de garantir la stabilité des revenus aux populations rurales
- Restrictions à l'exportation et à l'importation sont abolies.
- Taxes à l'exportation abolies
- Monopole de l'Etat dans le commerce aboli

c) Garanti que les politiques nationales liées aux accords commerciaux internationaux n'ont pas d'effet négatif sur les activités économiques axées sur la sécurité alimentaire en particulier les activités concernant les femmes

Le Togo a adopté la politique de libéralisation du commerce des produits agricoles après désengagement du secteur productif et commercial. La Société Nationale de commerce qui détenait le monopole des importations est supprimée.

Le décret n°92-09 du 10/4/92 a libéré l'exportation des céréales et autres produits vivriers.

Les filières café et Cacao ont été également libéralisés (Décret n°96-25/PR du 18 mars 1996)

Par ailleurs le Togo adhère aux conventions de l'UEMOA et de la CEDEAO relative à la libre circulation des biens et des personnes.

Tous ces engagements nationaux et internationaux n'ont encore eu d'effet négatif remarquable sur la sécurité alimentaire.

Les revenus des producteurs ont accru et les femmes ont développé des activités commerciales favorables à la sécurité alimentaire du pays.

ENGAGEMENT V

Mesures prises pour prévenir les catastrophes naturelles et les crises provoquées par l'homme et y être préparé

a) Arrangement institutionnel relatif à l'alerte rapide et à la communication sur l'éventuelle situation d'urgence.

- Création de l'Observatoire pour la Sécurité Alimentaire du Togo (OSAT) en 1998 en remplacement de l'Office National TOGOGRAIN
L'OSAT est chargé entre autre de la régulation du marché des céréales et autres produits vivriers et donne l'alerte en cas de situation d'urgence.

- Création de la Direction des Statistiques agricoles de l'Informatique et de la Documentation – DSID (décret N°97-108/PR du 23 juillet 1997 et arrêté d'application n°18/MAEP/CAB/SG du 3 août 1998)

b) Mécanisme en place pour lutter contre les catastrophes et assurer le relèvement pour les personnes touchées

Dans ce cadre, les actions suivantes ont été entreprises :

- l'agence de solidarité Nationale des Affaires Sociales, de la Promotion de la femme et de la Protection de l'Enfance poursuit la mise en œuvre du plan d'organisation et de secours d'urgence (Plan ORSEC créer le 27 octobre 1997)
- la poursuite de l'action du comité inter ministériel de planification, de secours créé le 23 avril 2001.

c) Mesures prises en vue d'établir une corrélation entre les opérations de secours postérieur aux crises et les programmes de développement

- Mise en place des outils d'information qui sont l'OSAT et la DSID (cf :a)
- Décret 92- 092/PMRT du 10 avril 1992 portant suppression des licences et autorisation d'exportation des céréales et autres produits vivriers
- Arrêté interministériel n°04/MCPT/MEF/MDRET portant interdiction provisoire de l'exportation des céréales

d) Stratégie mise en œuvre pour l'aménagement des bassins versants

- Mise en place d'un vaste programme d'aménagement et de mise en valeur des bassins versants et des bas fonds inscrit au programme du Cadre d'Obligation Mutuel du Stabex 91-94 (COM STABEX 91-94) pour un montant de 650 millions de FCFA Ce programme a été mis en œuvre de 1999 à 2003.
- Mise en place d'une de donnée concernant les bas – fonds au Togo confié à l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA) en relation avec l'Association pour le développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO)
- Réalisation d'exploitations pilotes de bassin versant sur 22 hectares dans la région centrale et 26 hectares dans la région des Savanes.

ENGAGEMENT VI

Mesures prises en vue de favoriser l'affectation et l'utilisation optimale de l'investissement public et privé à l'appui des ressources humaines et des systèmes durables dans le domaine de l'alimentation, de l'agriculture, des pêches et des forêts

- a) La part du budget national consacré à la mise en valeur des ressources humaines de 1997 – 2003 est de 206,68 milliards de FCFA, tous degrés confondus

Impact :

- construction de nouveaux bâtiments et réhabilitation des anciens bâtiments scolaires
- achat et distribution de manuels scolaires aux élèves
- recrutement et formation des enseignants
- accroissement des effectifs des élèves dans les écoles et amélioration de niveau de l'enseignement général, technique et professionnel

b) Part du budget National consacré à l'Agriculture

De 1991 à 2000, 35 210 millions de FCFA ont été consacrés au secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la sécurité alimentaire. Il est à noter que le peu de financement dont le Togo a bénéficié durant la période, provient essentiellement des aides bilatérales. Les financements provenant des sources multilatérales lui ont cruellement fait défaut. Or le Togo fait partie des pays qui ont le plus besoin de ressources pour l'Agriculture et la sécurité alimentaire.

Afin de consolider le programme de sécurité alimentaire, certaines dispositions ont été prises et concernent : la création et la mise en place de fonds régionaux et nationaux avec l'appui de certains bailleurs de fonds, la promotion de crédits, la diversification de la production animale, notamment dans le domaine de l'élevage à cycle court, la constitution d'un support pour la mobilisation des ressources financières, l'accroissement rapide et sur une base durable de la production vivrière, et la mise en place de financement permettant la réalisation des cultures céréalières et maraîchères.

c) Investissement dans les infrastructures

Entre 1996 et 2003, l'investissement consacré au secteur des infrastructures s'élève à 139.782 millions de FCFA, soit une dépense moyenne annuelle de 17 472,75 millions de FCFA. Les domaines couverts sont évidemment les routes, pistes, ponts, ponceaux, assainissements, hydraulique, urbanisme habitat marchés et autres.

d) Initiatives prises et ressources affectées à la création et au transfert de technologies permettant d'améliorer la production

Pendant la période 1996-2003, l'effort de l'Etat dans le domaine de la création et au transfert de technologie se chiffre à 3 631 millions de FCFA. Ce montant ne concerne que les dépenses publiques. Celles du secteur privé ne sont pas cernées avec exactitude, donc ne figurent pas ici. Ce faible chiffre provient du fait que la politique actuelle de l'Etat, est de se désengager du secteur productif en laissant le soin au secteur privé de le faire.

e) Stratégie d'aménagement durable des bassins versants

Des efforts ont été faits et continus d'être faits dans le domaine. Ainsi 55 750 millions de F CFA sont investis dans l'aménagement des bas fonds pour la culture de riz.

f) Mesures prises pour lutter contre le déboisement et augmenter le couvert forestier

Les mesures prises pour le déboisement et augmenter le couvert forestier national concernent la réglementation stricte d'abattage des bois et la restriction dans la fabrication du charbon de bois. Il est institué depuis 1977 sur toute l'étendue du territoire national, une journée appelée Journée de l'arbre qui est fixé au 1^{er} juin de chaque année. Ce jour, tout citoyen doit planter un arbre et à cet effet des essences sont fournies gratuitement par l'Etat. Le feu de brousse est interdit.

Le projet gazoduc initié entre le Nigeria, le Bénin, le Togo et le Ghana est à l'étape de finition Le Togo le Bénin et le Ghana vont acheter le gaz du Nigeria. Le but du projet est de substituer l'utilisation du charbon de bois par le gaz tant industriel que domestique. La réalisation dudit projet débute probablement en juillet 2004.

ENGAGEMENT VII

Mesures prises pour favoriser la mise en œuvre du plan d'Action du Sommet Mondial de l'Alimentation

a) Arrangements institutionnels à l'échelle nationale et locale visant à mettre en œuvre le plan d'action et à suivre les progrès réalisés en matière de mise en œuvre.

Dans le cadre institutionnel pour la mise en œuvre du plan d'action du SMA sur le plan national, les mesures suivantes ont été prises :

- Promulgation de la loi sur la décentralisation du pays le 4 février 1998. Cette loi permet aux différents départements ministériels de disposer des outils décentralisés pour le suivi du plan d'action du SMA
- Mise en place de Comités régionaux de Développement,
- Mise en place des Comités villageois de développement (CVD) pour contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'action villageois.
- Mise en place des Directions régionales dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'Agriculture et du Plan.
- Mise en place des directions préfectorales de la Santé, de l'éducation et de l'Agriculture.

b) Campagne sur le thème de « nutrition pour tous » afin de mobiliser les parties prenantes et les ressources à tous les niveaux de la Société et pour la mise en œuvre du plan d'action du SMA

Les actions menées en faveur de la nutrition pour tous sont :

- Organisation annuelle de la journée Mondiale de l'Alimentation et de l'opération téléfood
- Sensibilisation des populations sur la disponibilité et la qualité de l'alimentation à travers les médias publics (radio, presse, télévision) et au moyen des conférences sur la nutrition et l'alimentation
- Réveil périodique du gouvernement sur la nécessité de garantir l'autosuffisance alimentaire et de sa pérennisation.
- Campagne de sensibilisation des autorités sanitaires sur la qualité nutritionnelle en vue de prévenir les maladies diarrhéiques et autres troubles liés à la nutrition.

c) Mécanismes visant à assurer la sécurité alimentaire à tous les habitants du pays

Pour assurer la sécurité alimentaire à tous les habitants du Togo, les dispositions suivantes sont prises par le Gouvernement :

- Organisation de la production agricole
- Garanti d'accès aux facteurs de production
- Organisation de la commercialisation

Pour ce faire, les mesures suivantes ont été prises

- Restructuration du Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche et renforcement de l'élaboration de politique adéquate de production, de conseils et de contrôle.
- Implication accrue de la Société civile (ONG, Associations) dans la production vivrière
- Mise en place de dispositions pour faciliter l'accès au foncier, surtout des femmes.
- Subvention des intrants pour accroître les rendements
- Aménagements hydro-agricoles pour garantir l'eau pour la production.
- Libéralisation de la commercialisation des produits vivriers avec possibilité de régulation des marchés grâce à l'Observatoire national pour la Sécurité Alimentaire du Togo (OSAT

SECTION IV

BILAN DE L'EXPERIENCE – EXAMEN DES BONNES PRATIQUES ET DES OBSTACLES ENTRAVANT LA LUTTE CONTRE LA FAIM

Le Togo connaît son autosuffisance alimentaire marquée par la production globale suffisante d'aliment. La production est excédentaire pour les céréales et les tubercules, principaux produits de base pour la consommation humaine du pays. Cependant, la situation sociale reste encore préoccupante pour ce qui est de l'accessibilité de l'aliment à toutes les couches de la population et de l'amélioration du niveau de vie global.

La proportion de la population vivant avec moins d'un dollar US par jour reste encore élevée et atteint 57% et la proportion souffrant de sous alimentation estimé à 23% dans les années 1996 se maintient toujours.

Cette situation explique la difficulté à enrayer la sous alimentation au Togo ou à la réduire de 50% d'ici l'an 2015 comme le recommande la FAO.

Ainsi la première entrave pour atteindre l'objectif du millénaire reste l'accessibilité à la nourriture par certaines couches de la population à revenu très faible.

Pour le Togo spécifiquement, il faut noter les effets de la rupture de la coopération avec l'Union Européenne, principal partenaire au développement depuis 1993.

Par ailleurs, la crise socio- politique du pays n'a pas favorisé l'investissement malgré des dispositions mises en place par le Gouvernement.